



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	30/06/2021
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Jean-Philippe BERSIA, Danielle ENJARLAN, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Nicole THEILLOUT, Muriel GILLET, Frédéric BUISSON,
Absents	Eric BOURASSEAU, Edmond BLANC, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Francine PIEULLE IKHLEF, Corinne BEAUDUEN, Stefano BLANC,
Procurations	D DUVAL à G MARIGNANE, F PIEULLE IKHLEF à G VAUQUOY
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18H49
Heure de clôture de la séance	20H25
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 15/06/2021
<i>Débat</i>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 15 juin 2021 est approuvé Aucune remarque
<i>Vote</i>	Approbation à l'unanimité
Dossier n°2	Transfert de compétence « organisation de la Mobilité » à la CC Provence verdon
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe qu'à la suite du report de la décision concernant le transfert de compétence Mobilité, la CC Provence verdon a transmis le document émis par la CC qui explique pourquoi il y a ce transfert de compétence,</p> <p>Il semble que ce soit une demande de l'état pour un service de proximité</p> <p>La CC nous conseille de transférer, néanmoins il y a un point à soulever c'est que la préfecture est en désaccord, car en récupérant la compétence pourquoi est-ce que le syndicat des transports et le syndicat des Pallières perdurent, la préfecture aujourd'hui ne va pas dans le sens de la CC qui souhaite que ces syndicats persistent. Le 8 juin il y eu une demande de rendez-vous du Président de la CC Provence verdon avec le sous-préfet et aujourd'hui nous n'avons pas les résultats de cette entrevue.</p> <p>JM VIDAL demande comment se positionner ?</p> <p>G ROGIER explique que si on transfère on ne peut plus organiser le transport extra muros, et pour le transport intramuros on n'est pas sûr que ce soit accordé par l'intercommunalité</p> <p>G ROGIER explique que si la CC prend la compétence il faut dissoudre les syndicats, soit on récupère les bus, soit il y a une délégation de service public d'après la préfecture donc ambiguïté entre les 2</p> <p>JM VIDAL informe qu'il y a 50 élèves pour Barjols, 12 pour Vinon, 1 pour St Maximin</p> <p>JM VIDAL informe que la CC veut maintenir les syndicats</p> <p>G ROGIER fait lecture du point sur la mobilité de la note explicative de la CC</p> <p>D VIDAL explique qu'on ne prend pas les transports scolaires mais le reste, c'est une manœuvre politique pour nous faire absorber un maximum de charges</p> <p>G ROGIER explique que cela nous en coûte aujourd'hui par le biais des syndicats, il y a une participation des familles, et une participation de la région Dans les autres territoires, il n'y a pas de syndicats, ici ils veulent conserver les syndicats</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>D VIDAL demande si à l'avenir on ne va pas être décentralisé</p> <p>G ROGIER explique que c'est déjà le cas</p> <p>G ROGIER explique que si la compétence transport n'est pas transférée, la commune pourra faire son transport comme elle le souhaite sans passer par la CC</p> <p>JM VIDAL explique qu'au syndicat, ils ont acheté un car 200 000€ avec un amortissement sur 15 ou 25 ans</p> <p>D ENJARLAN demande pour les chauffeurs</p> <p>JM VIDAL explique que pour sortir, il faut faire un calcul du coût des salariés</p> <p>G ROGIER informe qu'ils peuvent être transférés dans les autres services, ils sont agents techniques, avec un permis, ils peuvent faire autre chose</p> <p>JM VIDAL précise que la cotisation s'élève à 9000€ par an</p> <p>G ROGIER explique que cela représente environ 130 € par enfant transporté. Si la compétence ne passe pas, la compétence mobilité reste dans la commune et on demande directement à la région Si on transfère la compétence, on ne peut faire que les transports existants,</p>
<i>vote</i>	<p>Pour :</p> <p>Contre : à l'unanimité</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier n°3</i>	Alsh ouverture le mercredi
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER précise que la commune est sollicitée par 15 familles, pour l'ouverture le mercredi de l'ALSH</p> <p>D VIDAL explique que la demande doit parvenir avant le 6 juillet, qu'on n'a pas besoin d'avoir tous les éléments, c'est par année scolaire, il y a une participation de la CAF, il faut étudier les besoins, 3 personnes doivent être à disposition par jour, un responsable diplômé pour lequel le coût est très cher, il faut des emplois aidés, pour baisser le coût global de notre alsh actuel.</p> <p>G ROGIER explique que si on développe ce projet on a le temps de trouver des emplois aidés, mais pas pour la direction</p> <p>D VIDAL explique qu'on peut prendre un jeune animateur avec BAFA, stagiaire à qui on paierait le BAFA. On part avec 3 animateurs, ils ont un projet pédagogique sur l'année, ce n'est pas de la garderie, il peut y avoir une interaction avec le Foyer Rural, le but est de développer la culture, il faut prendre quelqu'un de qualité pour diriger ce centre aéré avec un BPJEPS,</p> <p>En fonction de la population et sur recommandation de la CAF il est préconisé que l'on gère ce centre en direct, les communes voisines ne veulent plus accueillir les enfants des autres communes, il est donc indispensable de mettre</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>en place sur le territoire ce service. Il faut trouver les bonnes personnes</p> <p>G ROGIER répond que la condition pour ouvrir est d'avoir des personnes qualifiées</p> <p>D VIDAL explique que si on ne déclare pas on ne peut rien faire pendant un an, si on déclare avant le 6 juillet on peut le mettre en place ou pas</p> <p>G ROGIER explique que le plus cher c'est le personnel,</p> <p>D VIDAL informe qu'il y a la possibilité d'avoir recours au contrat CEE, il y a une aide de 0.54 € de l'heure par enfant, et si on a un projet pédagogique 1€ de l'heure par enfant ou bien il y a le contrat PEC</p> <p>F BUISSON c'est bien pour le village</p> <p>D VIDAL explique qu'en premier lieu on déclare, puis on cherche les animateurs</p> <p>G ROGIER explique qu'une réflexion est menée pour le déjeuner du midi, le ménage, le matériel</p> <p>M GILLET explique que l'on peut avoir des subventions pour le matériel par le biais du centre aéré, et on peut s'en servir pour l'école</p> <p>G ROGIER explique qu'aujourd'hui par exemple pour un contrat PEC nous avons 80% de remboursement et le coût réel est de 200€ par mois</p> <p>G ROGIER : aujourd'hui il faut trouver un directeur de centre</p> <p>D VIDAL explique que l'on veut quelqu'un qui rassemble, il faut de la bonne gestion et de la créativité dans les projets</p> <p>L'idée c'est d'avoir des projets</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier n°4</i>	<p>Logement maître-nageur (et ouverture de la piscine)</p>
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER explique aux élus que la décision d'ouvrir la piscine nécessite des travaux de rénovation, un maître-nageur a été trouvé mais il n'y a plus de logement depuis la création du centre de santé,</p> <p>Il est proposé un logement meublé pour 450 €</p> <p>La piscine ouvrira le 17 juillet jusqu'au 21 août 2021</p> <p>M GILLET : quel est le jour de fermeture ?</p> <p>G ROGIER explique que le dimanche il y a moins d'entrée, cela a été vérifié sur plusieurs années. Cela a un coût. Si on ouvre le dimanche le maître-nageur</p>



est payé double, ainsi que les personnes d'entretien.

JM VIDAL informe que le camping a fait sa propre piscine

D VIDAL : il a le snack

G ROGIER précise qu'il ouvre que le soir sinon il lui faut une personne supplémentaire

F PAYAN précise que si dans les chiffres c'est le dimanche qui a le moins de fréquentation il faut fermer le dimanche

Ok pour fermer le dimanche à l'unanimité

JPh BERSIA précise que le fait que le snack soit fermé il n'y a pas de buvette, il ouvre le soir lorsque la piscine est fermée.

M GILLET propose un emplacement boisson, glaces

JPh BERSIA précise qu'avant il y avait un petit camion itinérant qui se mettait devant le bâtiment

M GILLET informe qu'à la Mourotte il y a une personne qui dispose d'un camion pour la vente de glaces et de boissons, il est peut-être bien de la contacter pour la piscine ou sinon on contacte une société de distribution

G ROGIER précise les horaires de la piscine, l'ouverture sera entre 10-12h et 14h-19

D VIDAL précise que 19h c'est tard

G ROGIER propose de 13h30 – 18h30

D ENJARLAN demande s'il y aura des cours particuliers

G ROGIER précise que s'il fait des cours particuliers, c'est à titre personnel

Concernant les travaux il a été refait la peinture, le carrelage la mise en place de borne de désinfection

G MARIIGNANE précise que le défibrillateur est celui de la salle Fontvieille, il faudrait le mettre dehors

G ROGIER : ou dans le local piscine

JPh BERSIA : et le robot ?

G ROGIER informe qu'il a disparu, il n'y a pas eu d'effraction

F PAYAN précise que les clés ont été changées au local technique mais pas au local piscine

Départ D ENJARLAN 19h58



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 30/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<i>Dossier n°4</i>	Location garage communal à la Mourotte
<i>Débat</i>	G ROGIER : nous avons un garage 20 – 22m ² à la Mourotte. Il serait souhaitable de le mettre à la location Il est proposé une location de 5€ le mètre carré ce qui fait environ 100€ -110€ la location mensuelle
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

EAU ASSAINISSEMENT

Dossier n°1	Approbation du rapport annuel du Délégué pour le service de l'eau potable 2020
<i>Débat</i>	JPh BERSIA explique qu'il y avait la mention de la commune d'Artigues à la place de La Verdrière, l'erreur a été rectifiée par Monsieur Diaz qui a renvoyé les RAD à l'instant. Les travaux engagés devaient améliorer la qualité du réseau, mais on pallie la dégradation G ROGIER précise qu'il a été budgété 2km de travaux sur les réseaux JPh BERSIA précise que c'est le délégataire qui gère mais que la commune doit valider. Il précise que D DUVAL nous aide et est très compétent F BUISSON informe qu'il y a beaucoup de réseaux et qu'ils sont vieux JM VIDAL : l'ARS a trouvé dans les analyses du Chlore, il faudrait réduire le chlore G ROGIER précise que quand il fait chaud il y a une augmentation du chlore JPh BERSIA précise que l'accès aux documents et à la plateforme est valide
<i>Vote</i>	Pour : 12 Contre : 2 D DUVAL G MARIGNANE Abstention :
Dossier n°2	Approbation du rapport annuel du Délégué pour le service de l'assainissement collectif pour 2020
<i>Débat</i>	Même débat collectif que le point précédent
<i>Vote</i>	Pour : 12 Contre : 2 D DUVAL G MARIGNANE Abstention :



QUESTIONS DIVERSES

<i>Débat</i>	<p>- 01/07/2021 réunion pour STEP de la Mourotte. Une rencontre avec les propriétaires des terrains concernés a eu lieu, BONNET Narcisse a demandé qu'on lui prenne le moins de terrain possible. Une évaluation des terrains sera effectuée soit par la safer soit par une agence. Concernant les subventions celle de l'agence de l'eau est en cours et pour la DETR une subvention d'environ 71 000€ a été attribuée</p> <p>-Tarif marché : ceux qui n'ont pas d'électricité 2.5€ ceux qui ont l'électricité 5€</p> <p>Il n'y a plus de boucher, le rôtisseur est là, le marchand de légumes livre Vival, le marchand de vêtements part au Portugal, il reste le pain, et Mme Trouillot, Il y a une demande d'un paysan de Varages pour venir le mercredi, , si on n'a plus le boucher le marché du mercredi va s'arrêter</p>
--------------	--

PV arrêté le 30 juin 2021 à 20h25

Gilles ROGIER

Le maire

Gisèle VAUQUOY

Secrétaire de séance



